



CERTIFICAT D'AUTORISATION D'URBANISME TACITE

DP07206225Z0006	
Date de dépôt	08/04/2025
Date de décision tacite	08/05/2025.
Avis de dépôt affiché en mairie	
Transmission au contrôle de légalité	
Demandeur	Monsieur RENAULT GEORGES 24 APT 102, 24 rue FLORANT 72400 LA FERTE BERNARD
Projet	Travaux ou changement de destination sur construction existante Rénovation de la maison avec changement de la porte d'entrée ainsi que des fenêtres du rez-de-chaussée (description joint)
Surface de Plancher de Construction	
Destination	
Terrain	0B-0709 0006 rue DE LA FERTE BERNARD 72400 LA CHAPELLE DU BOIS

La commune de LA CHAPELLE DU BOIS certifie que vous disposez d'un accord tacite sur votre autorisation.

Votre projet est bien conforme aux dispositions d'urbanisme vérifiées au cours de l'instruction. Il est tacite depuis le 08/05/2025.

A partir de la date de tacité, l'administration dispose d'un délai de 3 mois pour retirer la décision si elle l'estime illégale.

Votre demande a été affichée lors du dépôt, puis le dossier a été transmis au contrôle de légalité.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Fait à LA CHAPELLE DU BOIS, le 08/05/2025

Le Maire,
Pascal BOURGOIN

